

RIVIERE VEZERE

Commune de
LE BUGUE

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

**CARTE DES ALEAS
POUR LA CRUE DE REFERENCE**

Pièce n°3

Echelle : 1/5 000

Approuvé par arrêté préfectoral le : 25 Juillet 2022



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Sources : DGI BDParcellaire - DDT de la Dordogne

LEGENDE

- Limites de la zone inondable
- Zone d'aléa faible
- Zone d'aléa fort
- Limite de la zone des hauteurs > 1m
- Isocotes de la crue de référence
- 78.50 Côte de la crue de référence (en m NGF)

